

Paris, le 26 mai 2023

## Cacher ces SDF que je ne saurais voir ?

Depuis la mi-mars, le gouvernement demande aux préfets de créer des "sas d'accueil temporaires régionaux" pour accueillir les sans-abri de Paris afin de "désengorger les centres d'hébergement" d'Ile-de-France.

Simple concours de circonstances ou intention délibérée de ne pas gâcher la fête olympique ?

Le fait est que sous couvert d'améliorer l'hébergement et l'accès aux droits des personnes concernées, et parmi elle les demandeurs d'asile et les réfugiés, la question se pose de la méthode à la veille des JO 2024. Ajoutons que cette répartition ne saurait concerner des personnes vivant, travaillant, ayant scolarisé leurs enfants en Ile de France depuis longtemps.

Eloigner des regards des personnes à la rue en les déplaçant d'une région à l'autre ne résout pas automatiquement une situation enkystée depuis de trop nombreuses années, marquée par une saturation de l'hébergement d'urgence et un manque de moyens criant nécessaires à l'accompagnement social et l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables.

A Paris et dans la plupart des grandes villes de France, les élus locaux n'ont jamais été autant préoccupés par l'augmentation du nombre de sans-abris. Selon les chiffres de la dernière Nuit de la solidarité, plus de 400 sans-abris supplémentaires étaient ainsi recensés dans les rues de la capitale entre 2022 et 2023.

Tandis que l'hébergement d'urgence est de la responsabilité de l'Etat, les élus locaux alertent sur un dispositif structurellement sous-dimensionné conduisant à des situations dramatiques sur le plan humain, qu'ils pallient avec leurs partenaires associatifs.

Par son manque d'anticipation, nous ne voulons pas croire que le Gouvernement est en train d'institutionnaliser le retour du vagabondage en France. Nous demandons au gouvernement une réponse claire sur cette question.

## À propos de l'Unccas

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 adhérents dont l'action concerne 75 % de la population, en hexagone et Outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, jouent un rôle de prévention et de développement social dans leur commune ou intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des

personnes âgées ou handicapées. Ils emploient 126 000 agents territoriaux dans l'ensemble du territoire.

Le Conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du Conseil d'administration et les présidents des 72 Unions départementales de CCAS-CIAS (Udccas) du réseau.

## Contact presse

Alissia Nono - Responsable communication et événementiel

Tél : +33 6 33 72 87 50 | Mail : [anono@unccas.org](mailto:anono@unccas.org)